

# AVENANT # 5 aux Instructions de Course

## ➤ Annexe Parcours des IC

Ajouter le chapitre suivant :

### PARCOURS BANANE

La mise en place d'un parcours de ce type sera annoncée par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

**Ligne de départ :** Conformément aux Instructions de Course (IC11.2). Entre le côté parcours de la marque de départ «sous le vent de la porte» et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité.

**Type de Parcours :** Parcours Banane tel que défini ci-après (voir schéma).

**Longueur approximative :** 12 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 3 sera d'environ 3 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 2 sera d'environ 0,05 milles,

La marque 3 est une porte constituée de 2 bouées (3a, 3b)

#### Définition des marques :

Bouée départ, 1 et 3 : Bouée cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

Bouée 2 (Dog Leg): Bouée orange

Bouée d'arrivée : Bouée orange

Bouée de 1er changement : Bouée orange

Bouée de 2ème changement : idem bouée initiale

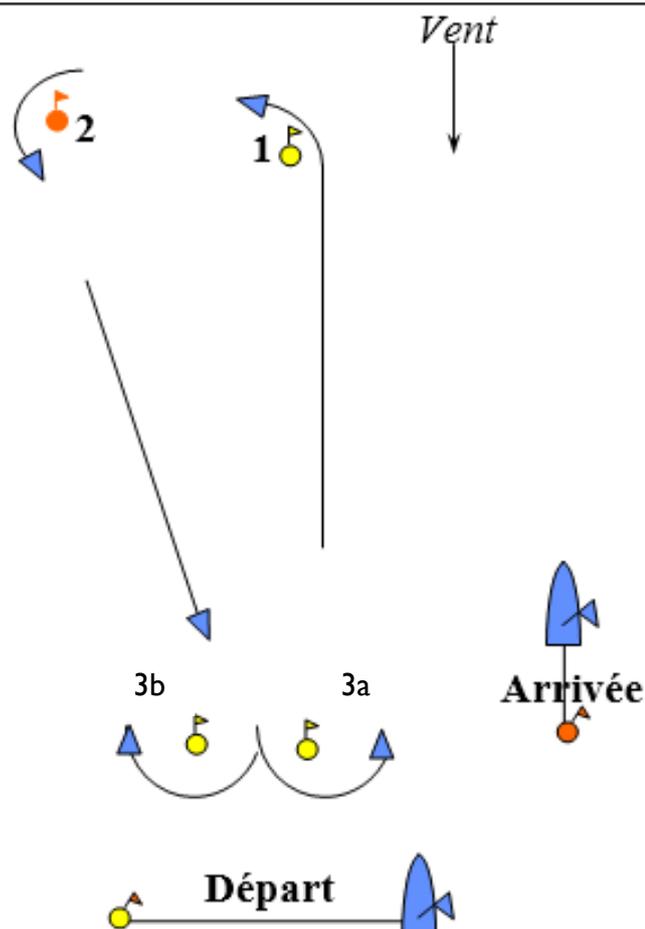
#### Parcours Banane

NOM	COTE REQUIS
Départ	
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Porte 3	Passage dans la porte
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3 a	Bâbord
Arrivée	

**Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :** toutes les marques.

**Ligne d'arrivée du parcours complet (voir schéma) - situation et définition :** Établie entre le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique orange mouillée à environ 50 m «sous le vent» d'un bateau du comité et le mât portant un pavillon orange de ce bateau du comité à laisser à bâbord.

**Annexe - Parcours BANANE**  
(Pavillon « BRAVO »)  
Les marques 1, 2 sont contourner en les laissant sur bâbord  
La marque 3 est une porte



➤ **IC 12. : Changement du Bord suivant du parcours.**

Ajouter IC 12.4 Parcours construit

Parcours construits : Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Lors d'un changement de parcours « au vent », seule la marque 1 sera positionnée en utilisant la marque de changement de parcours et devra être contournée en la laissant à bâbord. La marque 2 ne sera alors plus marque de *parcours* (ceci modifie la description du parcours par suppression de la bouée 2).

Le président du comité de course  
Gilles Bricout

le président du jury  
Georges Priol

Le directeur de course  
Jean Coadou

Affiché le 12 septembre 2019 à 18h00